

niques et d'Allemagne. Deux documents précieux le prouvent; la lettre adressée à *Jean*, évêque de Syracuse, dans laquelle le pape répond aux clameurs qui s'étaient élevées en Sicile, au sujet des réformes liturgiques qu'il avait opérées dans l'Eglise romaine, et sa réponse au moine Augustin, apôtre de l'Angleterre. Dans le premier de ces documents trop long pour être cité en entier, saint Grégoire justifie les innovations qu'il apportait à la liturgie romaine et les usages tombés en désuétude qu'il rétablissait. La lettre se termine ainsi :

« Quand donc votre *charité* aura occasion d'aller à Catane
« ou à Syracuse, qu'elle ait soin d'instruire sur ces différents
» points ceux qu'elle sait avoir murmuré à ce sujet.....

« Si l'Eglise de
« Constantinople ou tout autre a quelque chose de bon, de
« même que je réprime mes inférieurs, lorsqu'ils font des
« choses illicites, de même je suis prêt à les imiter
« dans ce qu'ils ont de bon. Ce serait folie de mettre la pri-
« mauté à dédaigner d'apprendre ce qui est le meilleur (1). »

Le second document me paraît plus explicite encore que le premier. Le moine Augustin ayant demandé à saint Grégoire, quelle liturgie il devait établir en Angleterre, le Pape lui répondit : « Votre fraternité connaît la coutume de
« l'Eglise romaine dans laquelle elle a été élevée; mais je
« suis d'avis que, si vous trouvez, soit dans la sainte Eglise
« romaine, soit dans celle des Gaules, soit dans toute autre
« église, quelque chose qui puisse être plus agréable au Dieu
« tout puissant, vous le choisissiez avec soin, établissant ainsi
« par une institution spéciale dans l'Eglise des Anglais, qu
« est encore nouvelle dans la foi, les coutumes que vous
« aurez recueillies de plusieurs églises; car, nous ne
« devons pas aimer les choses à cause des lieux, mais les
« lieux à cause des bonnes choses (2). »

(1) Saint Grégoire, Epître à Jean de Syracuse. Livre IX, Ep. 12.

(2) Labbe, collection des Conciles, tome v p. 1568.